



Procédures montage et démontage

Montage

Montage

IMPORTANT : Aucune installation ne sera permise si le contrat de location n'a pas été signé.
L'horaire d'ouverture du débarcadère est de 7 h à 23 h

Consignes en lien avec la CNESST et le contrat du Palais des Congrès :

- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis
- À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.
- Le règlement sur la protection des non-fumeurs du Palais des Congrès doit être respecté.
- Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.
- Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.

Le montage des stands commence le mardi 7 décembre à 7h et se poursuit le 8 décembre. Les stands doivent être prêts le 8 décembre à 21 h afin de procéder à la pose des tapis d'allée au nettoyage du site. À noter que le débarcadère fermera ses portes à 21 h le 8 décembre.

- Mardi 7 décembre : Construction et décoration des stands
- Mercredi 8 décembre : Construction et décoration des stands
- Jeudi 9 décembre 11h : Ouverture du SMAQ

À compter du 10 décembre, les exposants peuvent entrer dès 9 h 30, soit une heure et demie avant l'ouverture du Salon.

Stands réguliers

L'exposant dispose de 30 minutes pour décharger son matériel. Tout véhicule sera remorqué après cette période allouée. Les exposants peuvent utiliser l'entrée principale pendant la période de montage. Les charriots ou tout autre matériel de transport lourd ne sont pas admis dans les aires communes et publiques du Palais des congrès, y compris les ascenseurs publics et les escaliers mobiles.

Lofts

Il est recommandé que les présentoirs, vitrines ou comptoirs des exposants « Lofts » soient livrés le lundi 6 décembre entre 14 h et 19 h afin que SMAQ procède à la mise en place. **Les exposants « Lofts » doivent s'identifier** à l'agent en poste à la guérite de la rampe d'accès au débarcadère pour pouvoir accéder au hall d'exposition avec leur véhicule. L'étalage des produits peut se faire entre le mardi 8 décembre et mercredi 9 décembre.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur le mercredi 8 décembre entre 9 h et 18 h. Une fois l'aménagement terminé, l'exposant doit demander à un responsable du bureau du promoteur de fermer la vitrine. Notez que celle-ci sera alors verrouillée pour toute la durée du Salon. Un temps d'attente est à prévoir au bureau du promoteur (premier arrivé, premier servi).



Procédures montage et démontage

Démontage

Consignes en lien avec la CNESST et le contrat du Palais des Congrès :

- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis
- À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.
- Le règlement sur la protection des non-fumeurs du Palais des Congrès doit être respecté.
- Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.
- Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.

Stands réguliers

Par respect pour les visiteurs, le démontage des stands est strictement interdit avant l'heure de fermeture du Salon, soit 18 h le dimanche 19 décembre. Tout contrevenant à ce règlement pourra être privé de son droit de louer un stand au prochain Salon et se verra imposer une amende de \$500.00

Les procédures de sortie vous seront remises durant SMAQ. À la fermeture du Salon, les mesures de sécurité seront levées. Les exposants devront surveiller leur matériel, car le Salon n'assume aucune responsabilité en cas de vols ou de bris. Un délai d'environ 45 minutes à compter de l'heure officielle de fermeture est requis pour l'enlèvement des tapis d'allées. Durant cette période, aucun chariot n'est autorisé à circuler et aucun matériel ne pourra être sorti des entrepôts. Avant d'accéder au débarcadère avec un véhicule, votre matériel doit être rassemblé et prêt à être chargé. Les exposants sont fortement invités à apporter leur équipement de transport (chariot ou diable).

La sortie des marchandises doit s'effectuer avant 23 h 59. Les exposants sont responsables de prendre les arrangements nécessaires avec leur transporteur. Si vos effets peuvent être transportés sans l'aide de chariots, il vous sera possible de quitter les lieux par les portes de sortie de l'exposition. Les charriots bleus ou tout autre matériel de transport lourd ne sont pas admis dans les aires communes et publiques du Palais des congrès, y compris les ascenseurs publics et les escaliers mobiles.

À la fin des heures prévues pour le démontage, tout matériel non récupéré par l'exposant ou par son transporteur sera automatiquement pris en charge par la sécurité du Palais des Congrès et les frais seront facturés l'exposant.

Le site doit être entièrement libéré pour 23 h 59 le dimanche 19 décembre. SMAQ est en droit de se faire rembourser tout loyer additionnel (1000 \$) pour chaque heure excédentaire et pour les articles laissés sur place par un exposant, après cette heure. Tout équipement non réclamé sera retourné aux frais de l'exposant.

Lofts

Pour les exposants qui participent dans les sections lofts, le démontage se fera en même temps que les stands réguliers.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur lors du démontage, le dimanche 19 décembre entre 18 h 30 et 20 h. Un temps d'attente est à prévoir (premier arrivé, premier servi).